



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**

Service environnement, risques,  
eau et forêt

Tarbes, le **- 9 JUIL. 2020**

Bureau qualité des milieux  
aquatiques

Affaire suivie par :  
M. Benoit LISCH  
tel.: 05 62 51 41 79  
courriel : benoit.lisch@hautes-  
pyrenees.gouv.fr

D2D/640

Monsieur,

J'ai bien reçu votre requête du 14 mai dernier concernant la prise en compte de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid 19 sur l'expérimentation de réutilisation des eaux usées menée par la société Véolia sur la station d'épuration d'Aureilhan.

Au niveau national, la direction de l'eau et de la biodiversité a indiqué aux services qu'il n'y a pas d'avis de l'ANSES ou du HCSP, ni de recommandations nationales sur l'utilisation d'eaux usées traitées dans le contexte de Covid 19. Cependant, compte tenu des traces de génome mesurées dans les eaux usées brutes et du risque lié à la dispersion de gouttelettes au moment de leur utilisation et de l'état actuel des connaissances sur le sujet, elle indique qu'il est souhaitable d'éviter l'usage d'eaux usées traitées pour l'irrigation et l'arrosage lorsque ceux-ci sont réalisés par aspersion, sauf si ces eaux répondent aux exigences de la classe de qualité A fixées par l'arrêté du 2 août 2010 modifié.

Dans le cadre spécifique de l'expérimentation d'Aureilhan, la société Véolia a alerté mes services dès le 22 avril que, compte tenu des retards liés à l'arrêt d'activité de beaucoup de ses partenaires, elle ne serait pas en mesure d'irriguer avec de l'eau usée traitée pour cette prochaine saison et qu'elle reportait donc à l'année prochaine l'irrigation en eaux usées traitées.

Cependant, elle devait en profiter, après la fin du confinement, pour réaliser des mesures sur la présence du Covid 19 en amont et en aval du pilote, ce qui permettra de répondre à votre question sur la présence du virus dans les eaux traitées par la station d'épuration et les effets des traitements supplémentaires sur ce virus.

Un avis de l'ANSES a également été demandé sur la persistance du Covid 19 dans les boues d'épuration non hygiénisées, notamment pour connaître les risques liés à une reprise des épandages agricoles de boues liquides. Nous n'avons pas eu de retour à ce stade sur cet avis.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires

Jean-Luc Sagnard

M. Michel Sanciaud  
Commission Eau d'Attac 65

Tél : 05 62 56 65 65  
Mél : cot@hautes-pyrenees.gouv.fr  
3 rue Lordat - BP 1348 - 65013 TARBES